

# VADEMECUM Conseil école collège



GROUPE DE TRAVAIL ACADEMIQUE DE LILLE

ACADEMIE DE LILLE

# L'édito du Recteur

---



La loi du 8 Juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et le décret d'application n°2013-683 instaurent le conseil école-collège. Les cycles, et en particulier le cycle de consolidation, ont vocation à instaurer une véritable continuité entre tous les niveaux de l'école et du collège dans l'intérêt de tous les élèves. Ils doivent favoriser **l'équité scolaire**. Les modalités de mise en œuvre du conseil école-collège, l'accompagnement de la réflexion pédagogique et le suivi du programme d'actions reposent sur la nécessaire collaboration entre les chefs d'établissement et les inspecteurs du premier et du second degré.

A ce titre, j'ai souhaité, en partenariat avec les Directeurs académiques, que soit constitué dès septembre 2013 un groupe de réflexion, regroupant des inspecteurs du premier degré, des IA-IPR de plusieurs disciplines, des principaux de collège et des directeurs d'écoles. Ce groupe s'est appuyé sur des réflexions et des expérimentations pédagogiques de terrain réalisées dans le cadre de liaisons école-collège pour repérer les démarches professionnelles offrant une réelle opportunité d'enrichissement des pratiques. Ces réflexions ont abouti à l'écriture d'un *Vademecum*.

*Ce Vademecum* s'adresse en priorité aux acteurs du pilotage du conseil école-collège : les chefs d'établissement, les inspecteurs du premier et du second degré, les directeurs d'école. Il propose un ensemble de pistes et de ressources pour la mise en œuvre de ce conseil. Il précise le rôle des acteurs, montre l'impulsion d'une nouvelle dynamique professionnelle, sensibilise les différents acteurs à l'exigence d'une formation commune et insiste sur les nécessaires échanges, facilités par les espaces numériques de travail. *Ce Vademecum* est une aide pour que les acteurs puissent dynamiser leurs actions, tant dans le cadre de la contractualisation que de l'accompagnement pédagogique des circonscriptions du premier degré, et réfléchir aux projets d'école et d'établissement. En tenant compte de leurs spécificités, les collèges et leurs écoles de secteur pourront s'appuyer sur les pistes déclinées pour faire preuve d'une réelle autonomie et mettre en œuvre les meilleurs choix de programmes d'actions.

Le présent document s'intègre parfaitement dans le projet académique qui répond lui-même à une exigence nationale : celle de l'« équité scolaire ». Il conforte la conviction que l'équité ne peut être que le fruit d'un « agir ensemble ».

Le Recteur de l'Académie de Lille  
Chancelier des universités  
**Jean-Jacques POLLET**

# VADEMECUM CONSEIL ECOLE-COLLEGE

## A DESTINATION

### DES CHEFS D'ETABLISSEMENTS, DES INSPECTEURS ET DES DIRECTEURS D'ECOLES

<b>VADEMECUM CONSEIL ECOLE-COLLEGE</b>	<b>3</b>
<b>PREAMBULE</b>	<b>4</b>
ROLES DES ACTEURS DU PILOTAGE DU CONSEIL ECOLE-COLLEGE	5
<b>L'IMPULSION D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE</b>	<b>6</b>
<b>LA NECESSAIRE DIFFUSION</b>	<b>6</b>
<b>UNE FORMATION PROFESSORALE COMMUNE</b>	<b>7</b>
<b>QUELQUES INCONTOURNABLES DE LA CONCERTATION</b>	<b>7</b>
<b>A/ LA PROGRESSIVITE DES APPRENTISSAGES</b>	<b>7</b>
CONSTRUIRE PROGRESSIVEMENT LES CONNAISSANCES, LES COMPETENCES ET LA CULTURE	8
PISTES DE TRAVAIL POUR LE CONSEIL ECOLE-COLLEGE	8
<b>B/ PERSONNALISER LES PARCOURS DE TOUS LES ELEVES</b>	<b>8</b>
PISTES DE TRAVAIL POUR LE CONSEIL ECOLE-COLLEGE	9
L'EVALUATION FORMATIVE : UN OUTIL D'AUTOEVALUATION ET DE REMISE AU TRAVAIL DES ELEVES	9
L'ARTICULATION ENTRE LES NOTES ET L'EVALUATION DES COMPETENCES	9
<b>C/ COMMUNICATION EN DIRECTION DES ELEVES ET DES PARENTS</b>	<b>10</b>
<b>OUTILS</b>	<b>11</b>
AU NIVEAU NATIONAL	11
AU NIVEAU ACADEMIQUE	11
AU NIVEAU DE L'ECOLE ET DU COLLEGE	11
AU NIVEAU DE LA CLASSE	11
<b>REPERES ANNUELS POUR LA MISE EN PLACE DU CONSEIL ECOLE-COLLEGE</b>	<b>12</b>

## PREAMBULE

Ce *Vademecum* s'adresse en priorité aux acteurs du pilotage du conseil école-collège : les chefs d'établissement, les inspecteurs du premier et du second degré, et les directeurs d'école. Il propose un ensemble de pistes et de ressources utilisables pour la mise en œuvre et l'accompagnement de ce conseil.

### **Extrait de « La refondation de l'école fait sa rentrée » :**

Page 8 - « Le conseil école-collège est une innovation prévue par la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'Ecole qui vise à permettre une transition plus sereine et mieux organisée entre l'école primaire et le collège. »

Page 8 - « Le conseil école-collège aura pour mission de proposer aux équipes du collège et des écoles de son secteur des actions de coopération et d'échange, des enseignements et des projets pédagogiques communs destinés à favoriser l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. »

Page 38 - « [Le conseil école-collège] a vocation à instaurer une véritable continuité sur tous les niveaux de l'école et du collège, dans l'intérêt des élèves et en premier lieu des élèves connaissant des difficultés scolaires. La création des conseils école-collège constitue donc une véritable avancée pédagogique. [Jusqu'ici], il manquait un cadre institutionnel organisant [les relations entre l'école et le collège] sur des aspects tels que les processus décisionnels, la prise en charge des élèves ou la mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative. Ce cadre existe désormais. »

Page 38 – « Les équipes enseignantes des écoles et des collèges seront représentées à parts égales dans le conseil école-collège qui est une émanation du conseil pédagogique du collège et des conseils des maîtres des écoles. Ses membres se réuniront au moins deux fois par an sous la présidence du chef d'établissement et de l'inspecteur de l'éducation nationale.

Le conseil école-collège élaborera un programme d'actions qui sera soumis à l'accord du conseil d'administration du collège et des conseils d'école concernés. Un bilan de ce programme de travail sera effectué afin d'ajuster les initiatives à poursuivre, au plus près des besoins des élèves. »

Pour plus d'informations, consulter le décret n°2013-683 du 24-7-2013-JO du 28-7-2013/BO n°32 du 5-9-2013

### **Article L401-4 Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 – art. 57**

Il est institué, dans chaque secteur de recrutement d'un collège, un conseil école-collège. En cohérence avec le projet éducatif territorial, celui-ci propose au conseil d'administration du collège et aux conseils des écoles de ce secteur des actions de coopération, des enseignements et des projets pédagogiques communs visant à l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article L. 122-1-1. Parmi ces propositions, des échanges de pratiques et d'enseignants entre les établissements peuvent être expérimentés sur la base du volontariat, dans le respect du statut de l'enseignant. La composition et les modalités de fonctionnement du conseil école-collège sont fixées par décret.

Les modalités de mise en œuvre du conseil école-collège et le suivi du programme d'actions reposent sur la nécessaire collaboration entre les chefs d'établissement, les inspecteurs du premier et du second degré, et les directeurs d'école.

**Cycles d'enseignement : décret n°2013-682 du 24-7-2013-JO du 28-7-2013 :**

« Les cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège

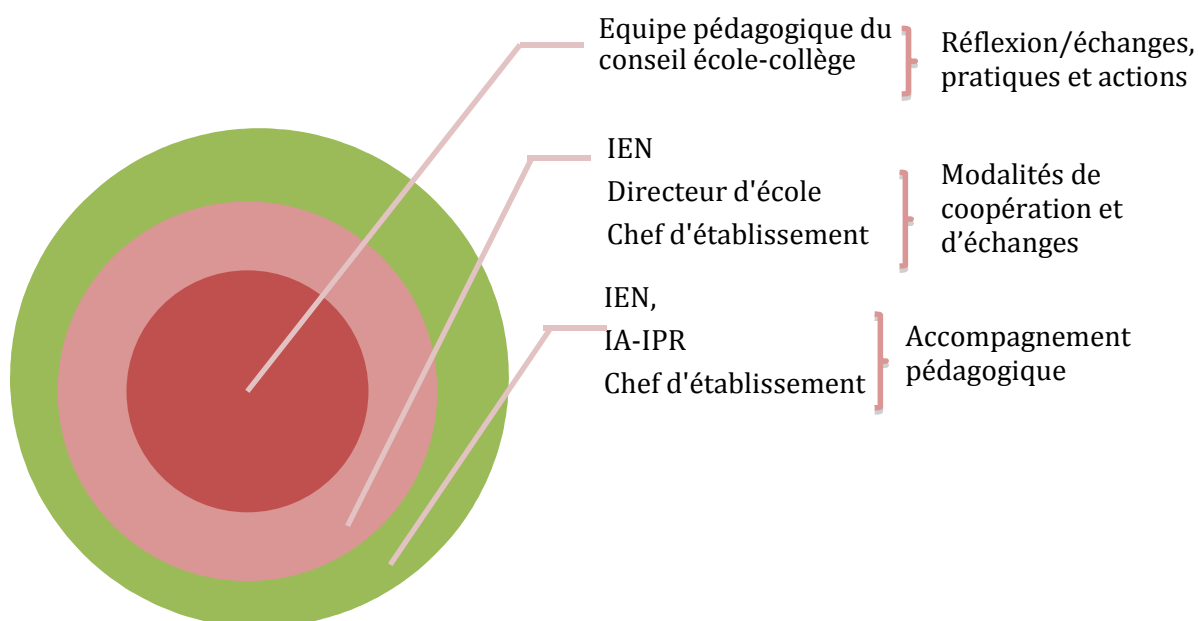
Art. D. 311-10. - La scolarité de l'école maternelle à la fin du collège est organisée en quatre cycles pédagogiques successifs :

- 1° le cycle 1, cycle des apprentissages premiers, correspond aux trois niveaux de l'école maternelle appelés respectivement : petite section, moyenne section et grande section ;
- 2° le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux, correspond aux trois premières années de l'école élémentaire appelées respectivement : cours préparatoire, cours élémentaire première année et cours élémentaire deuxième année ;
- 3° le cycle 3, cycle de consolidation, correspond aux deux années de l'école élémentaire suivant le cycle des apprentissages fondamentaux et à la première année du collège appelées respectivement : cours moyen première année, cours moyen deuxième année et classe de sixième ;
- 4° le cycle 4, cycle des approfondissements, correspond aux trois dernières années du collège appelées respectivement : classes de cinquième, de quatrième et de troisième. »

Les cycles, et en particulier le cycle de consolidation, ont vocation à instaurer une véritable continuité entre tous les niveaux de l'école et du collège dans l'intérêt de tous les élèves. Ils doivent favoriser l'équité scolaire. C'est au nom de cet intérêt que les chefs d'établissement, les inspecteurs du premier et du second degré, et les directeurs d'école accompagnent la réflexion pédagogique et assurent le suivi des programmes d'actions mis en œuvre.

**Rôles des acteurs du pilotage du conseil école-collège**

Le chef d'établissement, l'inspecteur du premier degré et l'IA IPR référent sont centraux dans l'impulsion de la politique pédagogique de ce conseil école-collège, notamment à travers l'utilisation des moyens. Ils organisent la concertation entre les équipes pédagogiques à propos du suivi des apprentissages disciplinaires et interdisciplinaires (connaissances, compétences et culture). Ils ont également vocation à organiser le suivi des évaluations. Ils favorisent l'engagement de chaque acteur en veillant à conforter le rôle de pilote pédagogique pour les directeurs d'école.



## L'IMPULSION D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Si chaque cycle doit contribuer à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, par tous les élèves, il est nécessaire, au cycle de consolidation, de mettre les enseignements en synergie pour faciliter l'articulation entre l'école et le collège.

Une mutualisation des pratiques pédagogiques (au **collège**, il s'agit de répondre aux besoins identifiés dans le projet d'établissement et dans les axes du contrat d'objectifs. Pour les **écoles**, ont répondra aux besoins identifiés dans le projet d'école et dans les axes de l'accompagnement pédagogique de circonscription) implique une évolution du travail des professeurs et des équipes qui se doivent :

- d'impulser une nouvelle dynamique au sein du conseil pédagogique du collège et des conseils des maîtres des écoles,
- de travailler en équipes disciplinaires et interdisciplinaires à la mise en place d'outils fondés sur la recherche pédagogique et sur l'analyse des parcours des élèves.

Il convient donc que les enseignants et les équipes s'engagent dans une réflexion pédagogique centrée sur les points suivants :

- favoriser une connaissance mutuelle des programmes, aussi bien de leurs contenus que de leurs interactions, et des évaluations,
- permettre une concertation pour favoriser les ruptures fécondes pour les apprentissages et éviter celles qui mettent en difficulté les élèves les plus fragiles,
- prendre en charge pédagogiquement l'hétérogénéité des élèves (dans et hors de la classe),
- favoriser la construction de parcours justes pour tous et exigeants pour chacun,
- favoriser la communication avec les familles.

La concertation s'appuiera plus précisément sur :

- un diagnostic affiné à partir d'indicateurs à sélectionner par les équipes,
- les programmes d'actions qui s'intègrent :
  - dans les pratiques quotidiennes des classes,
  - dans des dispositifs institutionnalisés et locaux (activités pédagogiques complémentaires, accompagnement personnalisé, accompagnement éducatif, parcours d'éducation artistique et culturelle, projets communs sur une thématique, défis entre classes, ...),
- la mise en place des conditions :
  - pour les échanges de services,
  - pour les temps de formations,
  - pour les dispositifs d'aides et d'accompagnement, d'expérimentation et d'innovation pédagogiques,
- l'évaluation de l'efficacité des programmes d'actions.

## LA NECESSAIRE DIFFUSION

Il faut compter sur un noyau dur qui rendra le conseil école-collège stable. Il faut que ses membres soient toujours dans l'idée de diffuser le contenu de ce qui sera dit à l'ensemble de la communauté éducative. Les participants pourront ainsi rendre compte des avancées et/ou des décisions prises, via l'Espace Numérique de Travail du collège.

L'entrée du numérique dans les écoles et les collèges est essentielle, tout particulièrement pour les collèges dont les écoles du secteur sont relativement éloignées (collèges ruraux). Il convient de favoriser l'accès des élèves de CM2 à l'Espace Numérique de Travail du collège du secteur afin de

favoriser les échanges pédagogiques, les parcours personnalisés, l'autonomie des élèves et le dialogue avec les familles.

On pourra, par exemple, penser à organiser la venue des professeurs du collège dans les conseils de cycles et de maîtres, et des professeurs des écoles dans les conseils pédagogiques, dans les conseils d'enseignement ou en conseil de classe de 6<sup>ème</sup>.

## UNE FORMATION PROFESSORALE COMMUNE

La formation initiale et la formation continue sont des leviers d'actions de la dynamique pédagogique. Les actions de formation doivent être des outils d'accompagnement des enseignants et favoriser les innovations pédagogiques.

La continuité école-collège suppose un partage des cultures des premier et second degrés. Les chefs d'établissement et l'IEN de circonscription doivent favoriser la déclinaison sur le terrain de ces nécessaires modules inter-degrés.

Les actions de formation de proximité sont des outils d'accompagnement des enseignants qui favorisent l'innovation. Parfois des rapprochements peuvent être suscités entre les écoles, les collèges et des équipes universitaires pour garantir à la fois la qualité de la réflexion didactique et la qualité de la réflexion sur la construction des apprentissages. Ceux-ci devront être encouragés par les corps d'inspection en particulier, en liaison avec l'ESPE Lille Nord de France.

## QUELQUES INCONTOURNABLES DE LA CONCERTATION

### A/ LA PROGRESSIVITE DES APPRENTISSAGES

Trop de jeunes sortent du système scolaire sans qualification. En 2011, 12 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans ont quitté le système scolaire sans diplôme ou uniquement avec le diplôme national du brevet des collèges. Or, ce sont ces jeunes que le chômage touche en priorité avec un taux de chômage plus de deux fois supérieur pour les non-diplômés.

On peut voir dans ce constat la difficulté de notre système à adapter et à mieux diversifier les parcours des élèves. Pour contrer ce phénomène, les acteurs du système éducatif gagneraient à :

1. Récupérer des informations en amont et en aval dans le parcours scolaire de l'élève, observer les cahiers des élèves et leur espace numérique de travail, analyser des évaluations nationales, etc...). Les évaluations des maîtres apportent des éléments d'information essentiels pour la mise en place de la continuité des apprentissages entre l'école et le collège (aussi bien dans les pratiques quotidiennes de classe que dans l'accompagnement personnalisé).
2. Travailler collégalement (groupes de travail disciplinaires, interdisciplinaires, inter degrés, inter catégoriels). Les équipes pédagogiques identifient les points d'appui et les priorités de travail pour les élèves. Elles organisent les modalités de différenciation pédagogique.
3. Mutualiser des pratiques innovantes, des outils, des synthèses favorisées par des observations croisées, des co-animations, des échanges de services entre les enseignants du premier et du second degré, afin d'assurer la progressivité la plus exigeante possible, pour chaque élève, dans la construction de ses compétences.

Le conseil école-collège ne saurait donc faire l'économie d'observations mutuelles, de temps de formation de proximité entre des enseignants du collège et ceux des écoles avoisinantes pour élaborer des progressions inter-degrés, concevoir et mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé. Il revient au conseil école-collège de fixer le cadre de travail, d'autant que la mise en

place du cycle de consolidation permet désormais aux élèves de valider le palier 2 à la fin de la 6<sup>ème</sup>, comme le mentionne le projet académique « Agir ensemble pour l'équité scolaire ».

### **Construire progressivement les connaissances, les compétences et la culture**

Les connaissances, les compétences et la culture s'acquièrent progressivement de l'école maternelle à la fin de la scolarité obligatoire, et au-delà. Ainsi, leur mise en œuvre nécessite une continuité pédagogique et une construction des parcours au cours desquelles le suivi des compétences<sup>1</sup> des élèves doit être organisé. Une attention particulière doit être portée à ceux dont les compétences du socle commun n'auront pas été validées.

#### **Construire les apprentissages afin d'aider l'élève à :**

- maîtriser les automatismes et les fondamentaux,
- être acteur et co-auteur de ses apprentissages,
- identifier, analyser et comprendre ses erreurs,
- évaluer ses points forts et ses points faibles,
- développer son autonomie face aux apprentissages, dans le travail personnel...

#### **Il s'agit de développer les gestes professoraux suivants :**

- s'appuyer sur les acquis des élèves à partir d'évaluations diagnostiques et formatives,
- observer les progressions, les ruptures dans les apprentissages de l'école au collège,
- différencier les situations d'apprentissage,
- valoriser les productions intermédiaires,
- s'adresser aux intelligences multiples en utilisant des outils variés (cartes mentales, schémas, graphiques...),
- renforcer l'utilisation du numérique,
- développer la production du discours écrit et oral des élèves,
- proposer des situations d'entraînement pour stabiliser les connaissances (tâches simples et tâches complexes),
- ménager et cultiver l'estime de soi...

#### **Pistes de travail pour le conseil école-collège**

- Adopter une culture commune dans la construction didactique et pédagogique des séquences (supports didactiques, tâches des élèves, posture de l'enseignant ...),
- accompagner les élèves dans la validation du socle (tout au long du cycle de consolidation, dans les pratiques quotidiennes de classes, grâce au dispositif de l'Accompagnement Personnalisé et dans la mise en place des PPRE passerelles),
- évaluer les progrès des élèves, donc l'efficacité des dispositifs mis en place,
- ménager des échanges de services bilatéraux entre les premier et second degrés afin de créer des moments de travail communs qui s'inscriront dans la durée.

## **B/ PERSONNALISER LES PARCOURS DE TOUS LES ELEVES**

La personnalisation des parcours permet de proposer à chaque élève ce dont il a besoin pour progresser au mieux de ses compétences. Chaque élève doit trouver à l'école la possibilité de

---

<sup>1</sup> La notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».



développer au mieux toutes ses capacités. La personnalisation des parcours débute par la pédagogie différenciée conduite dans la classe même du professeur. En cas de difficulté, des dispositifs sont disponibles pour contribuer à éviter les redoublements, sources de découragement et d'échecs pour les élèves.

Afin de permettre à l'élève de s'impliquer dans son parcours, il s'agit de développer les gestes professoraux suivants :

- repérer les talents,
- identifier les stratégies d'apprentissage des élèves (écouter l'élève raconter sa démarche),
- centrer l'accompagnement sur des objectifs liés aux programmes et au socle,
- renforcer la différenciation pédagogique,
- oser l'innovation dans les gestes pédagogiques.

### **Pistes de travail pour le conseil école-collège**

- Concevoir et rendre opérationnels collectivement les parcours des élèves :
  - mettre en cohérence ces parcours dans le quotidien des pratiques de classe,
  - varier les pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins de chacun,
  - s'appuyer sur la construction du Parcours d'Education Artistique et Culturelle...
- Enseigner pour construire des savoirs, favoriser l'entraînement et permettre l'échange de connaissances :
  - mobiliser le numérique,
  - utiliser les jeux, ayant une valeur ajoutée pédagogique
  - favoriser la transversalité...
- Prendre en charge la difficulté :
  - diagnostiquer soigneusement et objectivement la nature des difficultés,
  - construire de manière efficace le PPRE passerelle,
  - utiliser l'accompagnement personnalisé pour faciliter le travail des élèves les plus fragiles (anticiper la difficulté et/ou la résoudre...),
  - construire des projets d'accompagnement associant élèves du primaire et élèves de collège,
  - organiser des stages de remise à niveau,
  - favoriser la participation d'élèves du cycle de consolidation à l'Accompagnement Educatif au collège.
- Diversifier l'organisation du temps des apprentissages.

### **L'évaluation formative : un outil d'autoévaluation et de remise au travail des élèves**

S'appuyer sur les évaluations formatives pour aider les élèves à devenir acteurs et co-auteurs de leurs apprentissages, à développer leur autonomie en identifiant leurs points forts et leurs points faibles. *In fine*, il s'agit de favoriser l'équité, de lutter contre le décrochage scolaire et d'amener chaque élève à construire les compétences nécessaires pour se former et s'insérer dans la société.

L'évaluation, par la transparence qu'elle met en place avec les élèves sur l'analyse de leurs productions, est en effet un levier motivant de remise au travail des plus fragiles, puisqu'elle leur permet de donner du sens à leurs apprentissages et de renouer avec l'école.

### **L'articulation entre les notes et l'évaluation des compétences**

Les évaluations mesurent la capacité des élèves à mobiliser les savoirs, savoir-faire et attitudes nécessaires à la réalisation de tâches complexes.

Quel que soit le code utilisé pour évaluer l'élève (smileys, notes, couleurs, lettres...), ce qui compte c'est l'explicitation littérale du résultat obtenu. C'est la justification qui va permettre à l'élève de cerner ses acquis, de comprendre les améliorations attendues et les compétences à acquérir, d'explicitier son rapport aux apprentissages, afin de progresser.

### **C/ COMMUNICATION EN DIRECTION DES ELEVES ET DES PARENTS**

La mise en place du cycle de consolidation induit une évolution des pratiques pédagogiques qui nécessite une explicitation en direction des élèves et des parents. Il convient de continuer ou de développer, dès la classe de sixième et tout au long de la scolarité, l'information mise en place à l'école primaire sur l'approche par compétences et leur évaluation. Cette information doit être relayée régulièrement par les professeurs en direction des élèves au sein de la classe et aux parents lors des réunions parents-professeurs.

Il est souhaitable d'organiser une rencontre avec les parents dans les quinze premiers jours de la rentrée.

## OUTILS

### Au niveau national

Les textes de référence (consulter le site Eduscol) :

- loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République – loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013,
- texte du 29 novembre 2012 : Personnalisation des parcours dans le cadre du Socle.

Les outils à disposition :

- la mallette des parents,
- les évaluations nationales,
- le référentiel pour l'éducation prioritaire,
- le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

### Au niveau académique

Des échanges de pratiques innovantes et des retours d'expériences feront l'objet d'une mutualisation.

Les ESPE et le Plan Académique de Formation doivent ménager des modules inter degrés dans la formation des professeurs pour permettre aux collègues, quel que soit le niveau auquel ils interviennent, de tisser des échanges sur les contenus disciplinaires et transversaux.

### Au niveau de l'école et du collège

Il est fécond de mettre en œuvre la pédagogie de projets et de concevoir des fiches d'évaluation de ces projets en lien avec les problématiques du secteur.

Il peut être envisagé :

- de réaménager les espaces pour :
  - faciliter la mise en œuvre de projets,
  - permettre l'acquisition de connaissances durables et le développement de compétences transversales,
  - organiser le travail de groupes...
- d'introduire une certaine souplesse dans les emplois du temps (séance d'une durée inférieure ou supérieure à une heure),
- de prévoir des temps de concertation,
- de créer un outil permettant la mutualisation des pratiques, initiatives, supports, ressources, progressions,

... en utilisant le potentiel des outils numériques.

### Au niveau de la classe

On peut envisager :

- de revoir l'utilisation et/ou la disposition de la salle de classe,
- de varier l'organisation du groupe classe,
- de varier les supports d'apprentissage (manipulations, outils virtuels : Tableau Numérique Interactif, Portfolio numérique, Espace Numérique de Travail...).

## REPERES ANNUELS POUR LA MISE EN PLACE DU CONSEIL ECOLE-COLLEGE

*Possible organisation des rencontres et des modalités dans l'année scolaire.*

Repères des directeurs d'école et du chef d'établissement	
	<b>Septembre</b>
Composition des membres du conseil école-collège parmi les acteurs suivants :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Co-présidence : Chef d'établissement et Inspecteur du premier degré (ou son représentant qu'il désigne)</b></li> <li>• <b>Professeurs des écoles et du collège, Professeurs Principaux de 6<sup>e</sup></b></li> <li>• <i>CPE, COP, coordonnateur de niveau</i></li> <li>• <i>Coordonnateurs de discipline et de réseaux...</i></li> </ul> <p>On sera attentif à la parité pour éviter une sur-représentativité du 1<sup>er</sup> degré.</p>
Rencontre entre les acteurs du conseil école-collège et les parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration des familles dans le collège</li> <li>• Information des familles</li> <li>• Prise de connaissance et adhésion du règlement intérieur</li> <li>• Présentation, amendement et signature des PPRE passerelles</li> <li>• ...</li> </ul>
	<b>Octobre</b>
<b>Première rencontre</b> : réunion de travail du conseil école-collège, apport éventuel d'expertise des corps d'inspection	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse d'indicateurs</li> <li>• Elaboration d'un programme d'actions pédagogiques, organisation de sa mise en œuvre (échanges de services, élaboration de progressions séquentielles...)</li> <li>• Sélection d'indicateurs de réussite</li> <li>• Bilan sur le suivi des élèves et des PPRE passerelles</li> </ul>
	<b>Entre octobre et février</b>
Echanges et opérationnalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Echanges numériques</li> <li>• Mise en œuvre des actions dans les classes</li> </ul>
	<b>Février</b>
<b>Deuxième rencontre</b> : réunion de travail du conseil école-collège	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point d'étape : évaluation des dispositifs et régulation</li> <li>• Identification des besoins de formation professionnelle</li> </ul>
	<b>Mai - Juin</b>
<b>Troisième rencontre</b> : réunion de travail du conseil école-collège pour finaliser le travail effectué et préparer la rentrée de septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation du travail engagé et mutualisation académique</li> <li>• Regards croisés sur les livrets scolaires de tous les élèves et sur les LPC</li> <li>• Echanges sur la continuité des apprentissages</li> <li>• Repérage de pistes de travail pour améliorer la continuité des apprentissages et premiers échanges</li> <li>• Bilan des PPRE mis en œuvre au CM2</li> <li>• Mise en place des PPRE passerelles</li> </ul>